

Paris, le 26 avril 2021,

Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles

Société Mathématique de France

A

M. le président du tribunal administratif d'Izmir

İzmir Bölge İdare Mahkemesi

6. İdari Dava Dairesi

Çınarlı Mah. Fatih Cad. Ali Telli (1559) sok.

No: 2 E-Blok 35170

Konak - İzmir

TURQUIE

Copie à

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Dossier Numéro 2019/1046 E. - 2021/60 K.

Monsieur le président,

Au nom de la Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles (SMAI) et de la Société Mathématique de France (SMF), nous souhaitons vous faire part de notre préoccupation face à la situation de notre collègue Tuna Altinel, enseignant-chercheur en mathématiques à l'Université Claude Bernard Lyon 1 au sein de l'Institut Camille Jordan.

Rentré dans le pays dont il est originaire à l'occasion des vacances de printemps, Tuna Altinel s'est fait confisquer son passeport à son arrivée à Istanbul le 12 avril 2019, il y a plus de deux ans. Après plusieurs mois de détention préventive et de procédures judiciaires, Tuna Altinel a été définitivement acquitté le 3 septembre 2020. Cependant, malgré cette décision de justice, il s'est vu refuser le 28 septembre 2020, sans aucune explication, la restitution de son passeport. Ce refus a été lui-même annulé le 25 janvier dernier par le tribunal administratif de Balıkesir, mais la préfecture a fait appel de cette dernière décision. Tuna Altinel n'est donc toujours pas en mesure de rentrer en France pour y reprendre ses activités professionnelles à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Scientifique de premier plan, chercheur de stature internationale, enseignant respecté et encadrant réputé, Tuna Altinel est attendu à l'Université Lyon 1, où il exerce

comme fonctionnaire d'État depuis 1996. Nous demandons avec force que cesse cet acharnement judiciaire contre lui afin qu'il puisse rapidement retrouver son droit de voyager librement et exercer sereinement son métier d'enseignant-chercheur en mathématiques.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les juges, l'expression de notre très haute considération.

Olivier Goubet

Fabien Durand

Président de la SMAI

Président de la SMF

